COMMUNE DE MAHALON (Finistère)

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260605-2SUB2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 13
. votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia.

Absents : BRENEOL Carine, MOULLEC Xavier.

Secrétaire : PERON Marie-Hélène.

2- Attributions des subventions 2026 aux associations.

Le conseil municipal adopte les montants de subventions 2026 attribuées aux associations locales et intercommunales :

Le conseil municipal adopte les montants de subventions 2026 attribuées aux associations locales et intercommunales :

Associations locales :
-Apel école : 1600 €.
-Ogec école (garderie): 3500 €
-Club du Goyen : 300 €.
-ES Mahalon-Confort : 1600€
-Randonnées de l'Amitié : 500 €.
-Mahalon-Gym : 300 €.
-Bad Mahalon : 300 €.
-Association des Cavaliers de Tromelin : 150 €
-Société de chasse de Mahalon : 300 €.
-Société de chasse de Stang-Vras: 50 €.

N'a pas pris part au vote : Mr Raymond BETROM et Mme Caroline LE CORRE
- Keres'cool : 100 €.

Associations intercommunales :
-Handball Club du Cap (20 adhérents): 300 €.
-Rederien du Cap : 60 €.
-Tennis Club du Cap : 15 €
-Tennis de table Plozévet : 15 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260605-2SUB2026-DE

-SNSM : 150 €.
-Appan (abeille noire) du Cap-Sizun : 50 €.
- Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires : 100 €.
-Souvenir Français : 50 €.

-Mondial Pupilles (1 sélectionné) : 100 €

Etablissements scolaires (projets pédagogiques) :
-Collège de Lamenais (16 élèves) :128 €
-Notre Dame de Roscudon (2 élèves) :16 €
-Collège de Locquéran (1 élève) : 8 €

Associations EHPAD
-EHPAD de Plouhinec : 100 €
-EHPAD La Fontaine : 100 €

Fait et délibéré, à Mahalon, le 05 juin 2026.

A Mahalon, le 09 juin 2026.

Le Maire,
Raymond BETROM

